

# Journal d'ESTAVAYER

JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER



## Edito

Le temps passe vite, Estavayer vit son deuxième printemps !

Mesdames, Messieurs, chers Concitoyens,

Le Conseil communal travaille afin d'offrir les meilleures prestations possibles à chaque citoyen, tout en maintenant une situation financière saine. Les exigences légales ainsi que les procédures juridiques se compliquant de jour en jour ne nous facilitent pas la tâche.

Les choses changent et certains citoyens attribuent faussement à la fusion l'ajustement de bon nombre de processus. Nous pouvons citer par exemple la récolte des déchets ou l'uniformisation des différentes taxes. Ces services de proximité vous touchent particulièrement puisqu'ils sont très visibles et certains méritent encore quelques réglages. Malgré tout, il est primordial que ces désagréments ne cachent pas les enjeux qui se présentent.

Estavayer doit être le moteur de son district. Le plan directeur cantonal récemment mis en consultation nous a donné l'occasion de démontrer qu'Estavayer a une vision claire de son développement territorial. Nous avons rendu en février un dossier complet revendiquant des modifications indispensables parmi lesquelles 9 fiches de projets prioritaires comme le Parc des Rives, la zone d'activités ou la zone sportive. Je vous invite à consulter notre prise de position sur [www.estavayer.ch](http://www.estavayer.ch).

Votre Commune a son avenir en main, votre avenir ! Et votre Commune c'est vous ! Construisons cet avenir ensemble, impliquez-vous et exprimez-vous de manière constructive, cela permettra de mettre notre énergie là où vous l'attendez.

Eric Chassot, Vice-Syndic

## SOMMAIRE

p. 2-3  
**ORGANISATION GÉNÉRALE**  
- Plan directeur cantonal

p. 4-5  
**ORGANISATION POLITIQUE**  
- Conseil général

p. 6-11  
**INFOS DES SERVICES COMMUNAUX**  
- Ecole et jeunesse  
- Service du territoire  
- Gestion des déchets  
- Abattage d'un arbre

p. 12-15  
**NOVA FRIBURGO  
LOISIRS**

p. 16  
**LE POMPIER DE MILICE**

## Une administration communale à votre service

L'administration communale de la Commune d'Estavayer se situe à **Estavayer-le-Lac**  
**Rue de l'Hôtel de Ville 11**  
**Bâtiment dit de La Grenette**

Elle abrite la majorité des activités administratives de la Commune :

- Contrôle des habitants, réception ;
- Police communale ;
- Secrétariat général ;
- Ressources humaines ;
- Comptabilité, finances, impôts ;
- Service de l'environnement (eau potable, eaux usées, énergies et éclairage) ;
- Service du territoire (aménagement du territoire et urbanisme, constructions, mobilité) ;
- Secrétariat des écoles.

Horaires :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- Ouverture du contrôle des habitants le jeudi jusqu'à 19h00

Numéro de téléphone principal de l'administration communale : **026 664 80 00**

Adresse électronique : **commune@estavayer.ch**

Les coordonnées détaillées de chaque service et secteur sont disponibles sur notre site internet : **www.estavayer.ch**

Plusieurs autres prestations fournies par la Commune sont proposées de manière décentralisée, dans d'autres bâtiments: Défense incendie, Eau potable, Eaux usées, Edilité, Crèche, Office des curatelles, Musée, Sport, Jeunesse, Estasympa, Accueil extra-scolaire, etc.

# PLAN DIRECTEUR CANTONAL

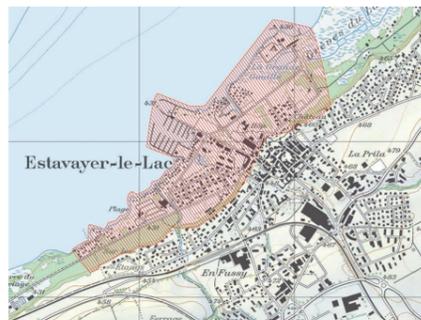
Le peuple suisse et le peuple fribourgeois ont accepté la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en mars 2013. Ce dispositif, entré en vigueur le 1er mai 2014, a donné cinq ans aux cantons pour adapter leur propre réglementation, notamment le Plan directeur cantonal actuel de Fribourg, qui date de 2002.

Le plan directeur définit le développement spatial du Canton et coordonne toutes les activités qui lui sont liées, tout en les orientant durablement. Il est le support principal de l'aménagement du territoire et son outil de planification primordial. Son application s'étend sur une période d'environ 15 ans, mais il est conçu de manière à permettre des adaptations en tout temps. Il peut ainsi tenir compte très rapidement des éventuelles modifications des conditions-cadres.

Le Conseil d'Etat a mis en consultation son projet de Plan directeur cantonal en fin d'année dernière. Le Conseil communal a rendu sa prise de position le 23 février 2018. Il a analysé méticuleusement les 62 thèmes proposés par le Canton. Une vingtaine d'entre eux ont retenu son attention, pour lesquels il a formulé des remarques ou des demandes d'adaptation ou de modification. La carte de synthèse, qui permet de visualiser graphiquement les éléments structurels du plan directeur, a également été analysée. Sur cette dernière, le Conseil communal a émis 79 demandes de corrections.

Le nouveau Plan directeur cantonal contient des fiches de projet qui expliquent les grands projets cantonaux envisagés, ainsi que les projets prioritaires dans différents domaines d'activité.

En plus des trois fiches qui touchent le territoire de la Commune, la Commune demande d'inclure dans le Plan directeur cantonal sept nouvelles fiches, qui sont : « Valorisation du site d'hébergement de la Corbière » - « Parc des Rives » - « Centre sportif régional d'Estavayer » - « Golf de Vuissens » - « Aéroport 3 » - « Zone d'activités Plein Sud » - « Zone de loisirs ».



Fiche de projet « Parc des Rives »



Fiche de projet « Centre sportif régional d'Estavayer »

Le Conseil communal constate d'une manière générale que la notion d'intercantonalité pour l'enclave d'Estavayer-le-Lac n'apparaît malheureusement pas dans le nouveau Plan directeur cantonal. Il souhaite que le Canton revienne sur la notion de centre régional bipolaire pour la Broye, constitué par Estavayer et Payerne. De plus, il regrette que de nombreuses compétences soient retirées du niveau communal pour être attribuées à la région.

Le Conseil communal espère que ses remarques et propositions seront prises en compte dans la version définitive du Plan directeur cantonal, afin de permettre à la Commune d'Estavayer de pouvoir continuer à se développer et assumer ainsi son rôle de chef-lieu proposant des infrastructures communales et régionales de qualité. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de sa prise de position et en particulier le Chef du service du territoire, M. Pascal Torche. Il encourage toutes les citoyennes et les citoyens intéressés à prendre connaissance de la prise de position complète qui se trouve sur le site internet [www.estavayer.ch](http://www.estavayer.ch) dans les News (bandeau bleu en dessous de la photo sur la première page).



Golf de Vuissens © J. Perrin

## STATISTIQUES CHÔMAGE Situation au 31.12.2017

	Estavayer	la Broye	Canton de FR	Suisse
Population active	4'861	15'768	164'293	4'493'249
Nbre de demandeurs d'emploi	276	875	8'965	212'018
Taux de demandeurs d'emploi	5.7%	5.5%	5.5%	4.7%
Nombre de chômeurs	177	567	5'229	146'654
Taux de chômage	3.6%	3.6%	3.2%	3.3%

- Demandeurs d'emploi : tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, qui sont inscrits aux offices régionaux de placement et cherchent un emploi.
- Demandeurs d'emploi non-chômeurs : demandeurs d'emploi inscrits aux offices régionaux de placement qui, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour placement ou qui ont un emploi (personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement, en gain intermédiaire et autres demandeurs d'emploi non-chômeurs).
- Chômeurs : personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage. Les chômeurs complets cherchent un poste à plein temps; les chômeurs partiels, un poste à temps partiel.

## STATISTIQUE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER

A fin décembre 2017, la population légale de la Commune était de 9'453 habitants, dont 7'317 suisses (77 %) et 2136 ressortissants étrangers (23 %) :

Ces habitants sont répartis dans les anciennes communes de la manière suivante :

	FEMME	HOMME	TOTAL
Autavaux	162	167	329
Bussy FR	246	240	486
Estavayer-le-Lac	2980	2921	5901
Font	198	187	385
Forel FR	189	210	399
Montbrelloz	184	189	373
Morens FR	85	105	190
Murist	307	313	620
Rueyres-les-Prés	252	252	504
Vuissens	127	139	266
<b>Total général</b>	<b>4730</b>	<b>4723</b>	<b>9453</b>

**9'453 habitants**

**4'861 pop. active**

**3,6% de chômeurs**



## Café Sympause « Encore jeune et déjà retraité »

Depuis déjà 4 ans, chaque mardi de 9h à 11h, le restaurant du Château à Estavayer-le-Lac met une salle à disposition des participants pour une rencontre informelle. Un mardi par mois, une sortie est organisée dans les domaines aussi bien culturels que sportifs, et sont aussi l'occasion de découvertes.

Pour des renseignements : le site café sympause (<http://sympause.jimdo.com>) ou directement au Restaurant du Château d'Estavayer-le-Lac

Le Café Sympause visitait le Festival International de Ballons de Château-d'Oex.

## Information importante du Service de l'environnement

Les secteurs de l'eau usée et potable devenant de plus en plus techniques, il a été décidé de séparer leurs services de piquet. Une personne de chaque secteur sera disponible 24h/24h, 7j/7j pour les urgences communales.

### NUMÉRO URGENCES EAU USÉE 026 664 80 71

- L'évacuation de l'eau usée
- L'évacuation de l'eau claire (eau de ruissellement)
- Les problèmes sur les ruisseaux

### NUMÉRO D'URGENCES EAU POTABLE 026 664 80 88

- Les fuites d'eau potable
- Les perturbations sur le réseau d'eau potable
- Les problèmes de qualité (organo-leptiques)

## Nouveau règlement d'heures d'ouverture des commerces

La Direction de la sécurité et de la justice a validé le nouveau règlement sur les heures d'ouverture des commerces et de la saison touristique voté par le Conseil général.

Ainsi, les commerces pourront être ouverts le dimanche de 06h00 à 12h00 du 1er juin au 31 août. En dehors de cette période, seuls les commerces spécialisés dans l'alimentation tels que boulangeries, pâtisseries, laiteries, boucheries, épicerie et les commerces liés aux stations d'essence, les kiosques et commerces de tabac et journaux, les commerces de fleurs, les expositions d'art et les stations de lavage et d'essence peuvent être ouverts le dimanche et les jours fériés de 06 h à 19h.

## Nouveau ramoneur

dès le 01.01.2018

Pour les habitants de Vernay, Rueyres-les-Prés, Morens et Bussy, attribution du cantonnement de ramonage n°17 par l'ECAB à:

**M. Cédric Hostettler, maître-ramoneur,**  
Ch. du Chablais 14, 1786 Sugiez  
026 673 02 88  
info@hostettler-ramonage.ch  
www.hostettler-ramonage.ch

# Le Conseil général

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur le projet de budget et la validation des comptes, les propositions d'investissements, l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, l'adoption de règlements et toutes autres compétences qui lui sont confiées. Les séances sont publiques. Il est composé de 60 membres élus, pour 5 ans par la population. Il se réunit 5 à 7 fois par année.

## Séance du Conseil général du 14 décembre 2017

Cette séance a eu lieu à la Grenette sous la présidence de M. Marco Bezzola.

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017.
2. Pris connaissance des communications du Conseil communal.
3. Elu M. Romain Lambert du Groupe UDC en qualité de membre de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
4. Accepté à la majorité le Règlement d'organisation du Conseil général.
5. Accepté à l'unanimité l'avenant au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer.
6. Accepté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 5'800'000.00 pour l'achat de la parcelle RF 3215 de Lully d'une surface totale de 50'952 m<sup>2</sup>.
7. Accepté à l'unanimité un crédit de CHF 840'000.00 TTC pour la mise en place d'un projet Valtraloc à Font et pour un complément à l'assainissement des réseaux d'eau potable et d'épuration.
8. Accepté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 226'500.00 TTC pour la construction de toilettes publiques dans le parc du quartier de la Prillaz.
9. Accepté à la majorité le budget 2018 de la Commune d'Estavayer, modifié avec l'amendement voté sous le chapitre 7 « Protection et aménagement de l'environnement ».

## Séance du Conseil général du 26 février 2018

Cette séance a eu lieu à la Grenette sous la présidence de M. Marco Bezzola.

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.
2. Pris connaissance des communications du Conseil communal.
3. Adopté à l'unanimité le Règlement général de police de la Commune d'Estavayer.
4. Accepté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 215'000.00 TTC pour l'achat de deux véhicules de transport de personnes et d'une motopompe pour le CSPI Estavayer.
5. Accepté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 6'600'000.00 TTC pour la construction d'une halle de sport pour l'école de Murist, d'une salle de classe, d'un local pour l'Accueil extra-scolaire et d'une bibliothèque.
6. Accepté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux mixtes à la Rue de la Rochette et dans le Sentier des Lézards.
7. Accepté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 75'000.00 TTC pour la participation communale au changement des trois surpresseurs des soufflantes des dessableurs de la STEP.
8. Accepté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 607'300.00 TTC pour le renouvellement des serveurs informatique et de téléphonie et de leurs périphériques et acquisition d'une solution de diffusion d'informations géographiques en ligne.
9. Accepté à la majorité un crédit d'investissement de CHF 1'264'800.00 TTC pour la démolition et la construction de sanitaires pour le camping communal.

Les séances suivantes ont lieu les 29 mars et 23 mai 2018.

Les procès-verbaux du Conseil général sont disponibles sur notre site Internet.

Afin de faire connaissance avec tous les Conseillers généraux, une présentation de 4 personnes selon tournus est faite lors de chaque tirage.



### JOYE PIERRE-ALAIN Groupe Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés (BMR)

Né à Fribourg en 1973, j'ai passé mon enfance à Estavayer-le-Lac et Bussy. Marié, 3 enfants (13, 11 et 8 ans), je suis responsable des finances au Tribunal fédéral. Mes hobbies : activités en famille et sport (football en particulier).

#### Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

Une forte motivation pour participer pleinement à la création de cette nouvelle Commune et pour vivre cette formidable aventure de manière active et de l'intérieur.

#### Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Un boeuf bourguignon - Un chien - La vie est belle (de Roberto Benigni) - Impatient et pragmatique.



### PITTET JEAN-MARIE Groupe indépendant

Né à Estavayer-le-Lac. Depuis 2010, j'habite la Cité à la Rose. Inspecteur scolaire à la retraite (2017), j'apprécie cette nouvelle vie qui me permet d'accorder du temps au temps et des espaces de liberté. J'apprécie la marche, la nature et la lecture qui m'apportent silence et philosophie.

#### Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

La politique m'ayant toujours intéressé, j'ai eu envie, par elle, de mieux comprendre le passé, de faire vivre le présent et de construire l'avenir en considération des enjeux qui se dessinent.

#### Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Un poisson du lac - Le tigre blanc - Tempête du désert - Les Fleurs du Mal (Baudelaire) - Parfois l'impatience et souvent la tolérance.



### BLANC YVES Parti socialiste (PS)

Né à Estavayer-le-Lac et célibataire. J'exerce la profession de sérigraphe et de restaurateur. Mes principaux hobbies sont la pêche, le tennis, le tir à l'arc et la randonnée pédestre.

#### Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

Pour ne plus dire: pourquoi y font pas comme ça... et essayer de faire changer les choses.

#### Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Un curry vert - Un glouton - La marche de l'empereur - Têtu, loyal et persévérant.



### CATILLAZ DOMINIC Parti démocrate-chrétien (PDC)

Né à Estavayer-le-Lac, marié avec Régula, 1 enfant, Damien. Conseiller de vente dans le garage familial. Officier d'état-major du corps des sapeurs-pompiers et du Centre de renfort. J'aime le tennis (président du TC Estavayer), suivre le football et le hockey et passer du temps en famille.

#### Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

Je m'intéresse et participe volontiers au déroulement de la vie communale. Pour moi, il est important de recevoir les informations qui concernent le développement de notre ville et de donner mon avis sur les différents sujets.

#### Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Un riz casimir - Une marmotte - Intouchables - Impatient et ouvert à la discussion.

Fin de la participation des parents aux frais scolaires, quelles conséquences ?

## UNE VOLONTÉ COMMUNALE DE CONTINUER

Comme vous l'avez certainement appris par les médias, à l'occasion d'un recours de parents contre un article de la Loi scolaire du Canton de Thurgovie, le Tribunal fédéral a précisé en décembre comment la gratuité de l'enseignement de base, inscrite à l'article 19 de la Constitution fédérale, doit être interprétée. Il a précisé que cette notion de gratuité s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire.

Selon le Tribunal fédéral, ce droit constitutionnel exclut notamment de facturer aux parents :

- un écolage durant la scolarité obligatoire ;
- des moyens d'enseignement et du matériel scolaire ;
- des frais pour les excursions et les camps obligatoires comme les camps de ski ou promenades d'école, à l'exception des frais que les parents économisent en raison de l'absence de leurs enfants, c'est-à-dire, suivant l'âge de l'enfant, un montant compris entre CHF 10.00 et CHF 16.00 par jour.

Toutes les communes du Canton de Fribourg ont reçu un courrier de la DICS daté du 25 janvier 2018 précisant que l'arrêté du Tribunal fédéral avait une conséquence directe sur la législation cantonale depuis la date de sa publication, c'est-à-dire le 29 décembre 2017.

Concrètement, au niveau de la Commune d'Estavayer, les conséquences sont les suivantes :

- l'article 5 du Règlement scolaire de la Commune, validé récemment, devra être modifié en supprimant la mention sur les participations financières des parents et en la remplaçant par un article sur la contribution aux frais de repas lors de certaines activités scolaires ;
- aucune facture pour les fournitures scolaires et les activités scolaires ne peut être établie après le 29 décembre 2017. La Commune d'Estavayer n'ayant pas encore facturé son écolage pour l'année scolaire 2017-2018, cela représente un manque à gagner pour la Commune de CHF 83'000.-. Si la facturation était partie, les factures contestées par les parents auraient également été à charge de la Commune ;
- la Commune d'Estavayer n'ayant pas encore facturé les frais de camps de ski à la date de l'arrêté du Tribunal fédéral, le montant de CHF 120.- par élève et les frais de location de matériel ne pourront pas être facturés aux parents. Seul un montant de CHF 80.- par élève et par semaine pourra être facturé pour les frais de repas. Cela représente un manque à gagner pour la Commune d'environ CHF 14'000.-.

La Commune d'Estavayer a réagi auprès de la DICS en demandant si l'écolage de l'année scolaire 2017-2018 pouvait quand même être facturé aux parents pour les mois de septembre à décembre. Elle a aussi pris note de la création au niveau cantonal d'un groupe de travail ad hoc pour que l'ensemble des élèves puissent participer à un nombre d'activités scolaires satisfaisant. Elle a demandé ce qui pouvait être attendu de ce groupe de travail et si le Canton, compte tenu de sa bonne santé financière, envisage d'aider les communes pour compenser tout ou partie du manque à gagner. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Le Conseil communal d'Estavayer déplore cette décision du Tribunal fédéral et a la volonté de continuer à pouvoir offrir des activités extrascolaires variées et de qualité, de même que des camps à ses élèves. Il a d'ores et déjà décidé de maintenir les activités prévues jusqu'à la fin de cette année scolaire (camp de voile, courses d'école, sorties culturelles, animations par classes, Ludimania'k, etc.). Les chalets pour les camps de ski ont également été pré-réservés pour l'année prochaine.

Cet arrêté du Tribunal fédéral a aussi suscité des réactions au niveau du Grand Conseil et de l'Association des communes fribourgeoises. Nous en saurons plus ces prochains mois sur l'évolution du dossier et sur les résultats des travaux du groupe de travail cantonal concernant notamment un éventuel soutien aux activités communales. Pour la nouvelle année scolaire, nous attendons l'évolution au niveau cantonal, avant de décider de la suite à donner.



## LES ENFANTS VONT GLOUSSER DE PLAISIR !

C'est grâce à une start-up fribourgeoise (Locapoules Sàrl) que les enfants de trois classes de la Maison Griset ont lancé un nouveau projet pédagogique sur le thème de l'oeuf à la poule.

Après les vacances de Pâques et jusqu'à la clôture scolaire, trois poules prendront leurs quartiers, avec leur poulailler, dans le jardin de la Maison Griset.

Grâce à ce projet, les enfants auront la possibilité d'observer ces animaux dans leur milieu naturel, d'identifier les besoins fondamentaux des poules, distinguer les étapes de vie et surtout avoir le plaisir de récolter des œufs qui serviront à des activités culinaires.

## A PIED A L'ECOLE

A la rentrée scolaire 2017/2018, en collaboration avec l'OCN, la Police cantonale a lancé la campagne A pied à l'école.

Dans le cadre de la campagne, un concours a été organisé afin d'encourager les enfants à aller eux-mêmes à pied à l'école. Il s'adressait à toutes les classes de 1ère à la 4ème HarmoS.

Au total, 300 classes (5'544 élèves) de 1H à 4H y ont participé. Ainsi, durant les mois de septembre et d'octobre 2017, les écoliers ont coché 45'361 « pas » sur le poster qui leur avait été remis.

La Police cantonale a remis un prix (chèque REKA) aux élèves de cinq classes du canton de Fribourg ayant comptabilisé le plus grand nombre de trajets à pied, dont la 4e place a été obtenu par :

**1-2H DE MURIST, CLASSE DE MME CAROLINE DAEHLER : 13,50 « PAS » /ÉLÈVE**

Félicitations à tous les élèves pour leur participation et leur implication dans cette action de prévention ! Celle-ci sera reconduite à la rentrée scolaire 2018.

## L'ANIMATION JEUNESSE N'HIBERNE PAS !

Plusieurs projets ont dynamisé ce début d'année.

En collaboration avec le Service social de la Broye et Arcades de la Fondation Cherpillod, l'Animation Jeunesse a proposé la première « Tchatche Room », un espace de discussion sur des thématiques spécifiques. Pour cette première rencontre, les jeunes ont pu échanger sur le thème des réseaux sociaux avec Carmine, un youtuber qui monte en flèche tout en gardant les pieds sur terre.

Un comité de jeunes qui ont entre 15 et 20 ans, s'est mobilisé pour organiser une rencontre sportive le 25 février à l'Amarante. Pour ce 6ème tournoi de Futsal la formule est restée la même, soit un tournoi organisé par les jeunes pour les jeunes et ceci grâce au soutien de la Commune qui met à disposition les infrastructures.

Le 10 mars, le Centre de Jeunes a participé, en collaboration avec la bibliothèque du CO, à la Journée des bibliothèques qui est, cette année, sur le thème de « Manger-Bouger ». Pour cette occasion, le Centre a proposé à tous un atelier de bookface. Le 18 avril, de 17h30 à 18h une verrée non-alcoolisée sera proposée au Centre de Jeunes pour inaugurer l'exposition des photos issues de l'atelier bookface qui sera, ensuite, proposée à la bibliothèque du CO de 18h à 19h30 pendant deux semaines.

Le Centre de Jeunes a été doté d'une nouvelle cuisinière électrique et projetée d'en profiter pleinement en mettant sur pied des repas avec les jeunes le vendredi soir !

N'oublions pas que le Centre de Jeunes sera ouvert lors des vacances de Pâques avec un programme spécial vacances (v. sur le site internet).



## Le Programme Bâtiments

### VOUS PRÉVOYEZ DE FAIRE DES TRAVAUX OU DE RÉNOVER VOTRE BIEN IMMOBILIER ?

Rejoignez les nombreux propriétaires de maisons individuelles, immeubles d'habitation et bâtiments tertiaires qui ont déjà bénéficié du soutien du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons en investissant dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Avec Le Programme Bâtiments vous profiterez de subventions, augmenterez l'attractivité de votre bien et réduirez à long terme vos dépenses énergétiques.

#### LES MESURES DE SUBVENTIONNEMENT RENFORCÉES CONCERNENT :

- Enveloppe du bâtiment : un soutien financier pour l'assainissement d'un bâtiment par éléments de construction a été introduit afin de poursuivre le Programme Bâtiments en vigueur sur le plan national depuis 2010. Par ailleurs, deux autres possibilités (non cumulables) sont offertes pour assainir sous un autre angle son bâtiment : l'amélioration de la classe d'efficacité énergétique CECB (assainissement par étape, Art. 35 REn) et la rénovation complète avec certificat Minergie (assainissement global, Art. 36 REn).
- Installations techniques du bâtiment (production de chaleur et d'eau chaude sanitaire) : la clause du soutien financier uniquement en cas de substitution de l'utilisation d'une énergie fossile, ou d'un chauffage électrique, par une énergie renouvelable est maintenue. Les montants et les modalités de subvention ont été renforcés pour certaines mesures de ce volet et de façon particulièrement conséquente pour le domaine des pompes à chaleur PAC.
- Raccordement à un réseau de chauffage à distance CAD : dans ce domaine, une nouveauté a été introduite dans le REn. En effet, le raccordement à un CAD existant, en cas de substitution d'une énergie fossile ou d'un chauffage électrique par une énergie renouvelable, y est désormais inscrit. Cette mesure devrait donner un élan supplémentaire important au développement des réseaux de chaleur dans le Canton.

En résumé, vous recevrez une subvention pour :

#### L'amélioration énergétique du bâtiment

- Isolation thermique du toit, de la façade, des murs et du sol contre terre
- Amélioration de l'étiquette énergétique CECB
- Rénovation complète avec Certificat Minergie

#### Le remplacement de l'installation de chauffage

- Chauffage à bois avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique
- Pompe à chaleur
- Raccordement à un réseau de chaleur à distance
- Capteurs solaires thermiques
- Réseau de chaleur – production et réseau

Si le changement des fenêtres n'est pas combiné avec une autre mesure visant à améliorer l'enveloppe du bâtiment, aucune subvention ne vous sera accordée.



### NOUVELLE PROCÉDURE POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTION :

Toutes les demandes de subvention doivent être faites exclusivement « en ligne » sur le site : [www.fr.ch/sde/fr/pub/programmes\\_dencouragement\\_vue-densemble-des-subvention.htm](http://www.fr.ch/sde/fr/pub/programmes_dencouragement_vue-densemble-des-subvention.htm), au moyen des formulaires de demande de subvention ad hoc.

Les montants attendus des subventions octroyées par le Canton se trouvent également sur la brochure ou sur le site du Canton.

N'hésitez pas non plus à consulter le Service cantonal des contributions pour toute information relative aux déductions fiscales ([www.fr.ch/scc/fr/pub/estimation\\_immeubles.htm](http://www.fr.ch/scc/fr/pub/estimation_immeubles.htm)).

Attention : les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée.

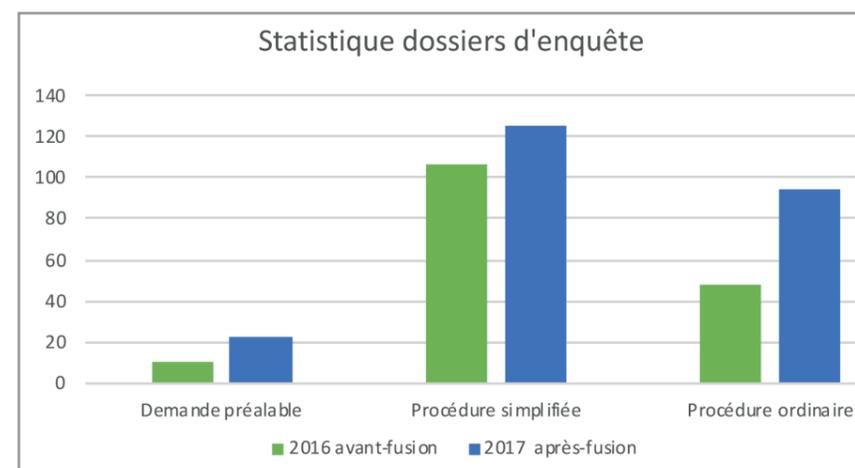
Le Service de l'environnement communal (026 664 80 47) est à disposition pour savoir si vous pouvez bénéficier des subventions.

## Secteur Police de construction

### BILAN AVANT ET APRÈS FUSION

Le Service du territoire est chargé de vérifier que les dossiers de construction des projets privés sont conformes aux règlements communaux d'urbanisme ainsi qu'aux diverses lois et directives cantonales en vigueur. Suite à la fusion des communes, les anciens règlements restent valables jusqu'à leur unification. Durant l'année écoulée, plus de 240 dossiers ont passés dans le Service, soit une augmentation de 48 % par rapport à l'année précédente.

Procédure	2016 avant-fusion	2017 après-fusion	Augmentation p/r année précédente
Demande préalable	10	23	130 %
Procédure simplifiée	106	125	18 %
Procédure ordinaire	48	94	96 %
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>242</b>	<b>48 %</b>



### AVANCEMENT DES PROJETS

Le Service du territoire est également en charge des projets portant sur la transformation et la construction des bâtiments communaux. Actuellement 9 projets sont en cours sur le territoire de la Commune à différents stades d'avancement.

Projets	Avant-projets	Crédits approuvés	En cours de travaux	Fin des travaux
Voirie: nouveau bâtiment			x	Juin 2018
ZZ Wancor: démolition			x	Août 2018
Camping communal: nouveaux sanitaires		x		Septembre 2019
Plage communale : filtre	x			Septembre 2019*
Sacré-Cœur : nouvelle école		x		Août 2021*
Murist : halle de sport		x		Décembre 2020*
Prillaz : WC public		x		Décembre 2018*
Grenette : rénovation administration	x			Inconnue
Centre de renfort : rénovation		x		Inconnue

\*Dates estimées

## Mise à l'enquête CONSTRUCTIONS

Avec le printemps qui arrive, les tentatives de parfaire les équipements qui occupent le pourtour de nos maisons sont vives. Nous tenons à rappeler que dans certains cas, les aménagements de jardins et les constructions de petits objets doivent suivre une procédure de mise à l'enquête.

Vous pouvez consulter le règlement qui répertorie ce qui doit être mis à l'enquête et les objets qui en sont dispensés. «Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (ReLATEC) art. 84, 85, 86 et 87.»

Pour tout renseignement utile, le Service du territoire est à votre disposition (026 664 80 30).

## ZONE PLEIN SUD

La zone Plein Sud (dite aussi ZZ Wancor ou ex Siporex) est en train d'être assainie. Des travaux de démolition des anciens bâtiments sont en cours et devront laisser la place à près de 65'000 m<sup>2</sup> de terrain situé en zone industrielle.

Gageons que ces terrains trouveront bientôt preneur, sachant que la Commune privilégie des emplois à forte valeur ajoutée et qu'elle ne désire pas y laisser construire uniquement des entrepôts.



## Etat des lieux

# CHANGEMENTS DANS LA GESTION DES DÉCHETS

Comme vous le savez, d'importants changements sont intervenus dans la gestion des déchets depuis le début de l'année, avec l'ouverture de la déchetterie régionale à Sévaz et le passage au système de containers enterrés et de compacteurs pour les ordures ménagères.

## GÉNÉRALITÉS

Un premier bilan après les premiers mois d'exploitation peut être fait avec les informations suivantes :

- les premiers retours sont positifs concernant la déchetterie régionale de Sévaz, que ce soit au niveau de l'accessibilité, des horaires d'ouverture ou encore des prestations offertes. Quelques adaptations doivent être faites, notamment pour le pesage des déchets compostables ;
- le système de récolte des ordures ménagères fonctionne bien dans les villages équipés de compacteurs malgré que l'installation à Forel et Vuissens ait pris du retard ;
- au niveau des villages, la Commission mixte des déchets s'est penchée sur le meilleur système à adopter à terme pour les ordures ménagères avec une desserte optimale du territoire de la Commune, entre la pose de containers enterrés ou de compacteurs. La pose de poubelles publiques équipées de robidogs dans les villages a également été analysée par cette commission.

## CONTAINERS ENTERRÉS EN VILLE

La situation est par contre plus mitigée concernant la mise en route des containers enterrés. Si les citoyens ont bien accepté l'arrêt du ramassage porte-à-porte des sacs poubelles, plusieurs problèmes de jeunesse ont été constatés et ont nécessité de nombreuses interventions de nos fournisseurs en début d'année. De plus, malgré les informations envoyées à la population en fin d'année dernière (tout-ménage en novembre et diverses informations envoyées avec les cartes), de nombreuses utilisations erronées ont aussi été constatées. Nous pouvons notamment citer les cas suivants :

- de nombreuses cartes envoyées aux ménages en fin d'année n'étaient pas activées et ont nécessité un passage au bureau communal ou au bureau de la déchetterie intercommunale pour rétablir la situation ;
- les containers enterrés ont été régulièrement bloqués par des personnes y mettant des sacs plus gros que des 35 litres ou divers déchets encombrants, ce qui bloque le tambour qui ne peut pas se vider et empêche le client suivant d'utiliser le container ; et les employés du Service de l'Édilité sont appelés pour les débloquent manuellement ;
- malheureusement quelques soucis pour la mise en place des containers de 110 litres, initialement prévus sur les sites de la Chaussée, du Château et des Bastians, ont été constatés et nous espérons pouvoir régler ce problème dans le courant de l'année.
- les utilisateurs prennent trop de temps entre le moment où ils scannent leur carte et le moment où ils ouvrent le tambour, ce qui a pour conséquence de débiter la carte sans que le sac ait pu être déposé.

## NOUS SOUHAITONS VOUS RENDRE ATTENTIFS A CERTAINS POINTS CONCERNANT L'USAGE DES CONTAINERS ENTERRÉS

- Il est impératif de déposer vos déchets dans un sac fermé
- Les trappes sont conçues pour accueillir un sac de max. 35 litres (ou 2x 17 litres) à la fois
- Les sacs de 60 litres et 110 litres sont à évacuer chez RG Récupération SA à Sévaz ou dans un des compacteurs des villages de la Commune d'Estavayer

## RAPPEL DES EMPLACEMENTS DES COMPACTEURS DANS LES VILLAGES :

Bussy :	à la déchetterie
Forel :	terrain de foot
Rueyres-les-Prés :	à la déchetterie
Murist :	Bas-du-Ruz
Vuissens :	Rue de la Loyetta (derrière le Major)

## VIDANGE DES CONTAINERS SUR ROULETTES

Nous vous informons que les containers sur roulettes qui possèdent un clip rouge sont vidés chaque jeudi et plus deux fois par semaine comme précédemment.

Durant la mise en service, la Commune a laissé un temps d'adaptation au nouveau système de gestion des déchets. Dès le 1er avril, les utilisateurs de sacs non conformes seront sanctionnés.

Les derniers containers à mettre en place ont reçu un préavis négatif de deux services cantonaux, une séance est prévue pour trouver une solution.

Le Conseil communal est convaincu que les changements intervenus en début d'année dans la gestion des déchets sont positifs et constituent une amélioration par rapport à la situation précédente. Il met tout en œuvre pour régler rapidement les défauts constatés et comme mentionné précédemment, dressera un bilan complet de ces changements d'ici quelques mois.



## VOUS DEVEZ FAIRE ABATTRE UN ARBRE ?

Contactez le forestier de triage: M. Cédric Bachmann 079 679 20 56

En 2014, avec l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) et son règlement d'exécution (RPNat), la protection et la gestion des boisements hors-forêt (BHF ; arbres isolés, alignements d'arbres, haies, bosquets, cordons boisés) ont été modifiées. La loi et son règlement attribuent aux communes la responsabilité en matière de gestion et de protection des BHF. La haute surveillance reste cependant de la compétence du Service de la nature et du paysage (SNP). Afin de faciliter le travail des communes et en collaboration avec le Service des forêts et de la faune, **une nouvelle démarche en matière de gestion des BHF a été instaurée et sera appliquée dès le 1er janvier 2018.**

Le forestier de triage devient la personne de référence pour les communes et les privés en ce qui concerne les BHF. Concrètement, les forestiers de triage prendront en charge les tâches suivantes :

- préavis les demandes de dérogation sans lien avec un dossier de construction ;
- émettre un avis sur les demandes de dérogation en lien avec un dossier de construction lorsque la Commune souhaite un avis technique ;
- sensibiliser les auteurs d'entretien non-conforme de BHF ;
- fournir aux communes et aux privés les conseils en matière de gestion des BHF.

## NOUVELLE FAÇON DE PROCÉDER

Le changement le plus important concerne la procédure pour les demandes de dérogation sans lien avec un dossier de construction. Jusqu'à maintenant le SNP préavisait ces demandes. Désormais cette tâche sera réalisée par le forestier de triage. **Cette nouvelle façon de procéder se traduit comme suit.**

1. **Requérant : remplit le formulaire B et l'envoie à la commune.**
2. **Commune : demande une prise de position au forestier de triage.**
3. **Forestier de triage : vérifie la justification de l'abattage du BHF concerné et la pertinence de la mesure de compensation puis remplit le formulaire ad hoc.**
4. **Commune : prend la décision et transmet une copie au SFF et au SNP.**
5. **Commune : publie la décision dans la Feuille officielle.**
6. **Requérant : peut abattre le BHF concerné après la fin du délai de recours (30 jours).** Formulaire disponibles sur le site de : [www.fr.ch/snp](http://www.fr.ch/snp) ou [www.estavayer.ch](http://www.estavayer.ch)

## DÉROGATION À LA PROTECTION

Une dérogation à la protection prévue par la LPNat ne pourra être accordée que si l'arbre présente des problèmes sanitaires importants ou un danger. Ne donnent pas droit à une dérogation: les questions esthétiques ou de vue, la chute de feuilles, et toute autre motivation qui ne serait pas d'ordre sanitaire ou de la sécurité. En cas de doute, adressez-vous à un professionnel de la branche ou à Parcs et Promenades.

Suite à votre discussion préalable avec le représentant de Parcs et Promenades, la procédure de demande de dérogation se déroule comme suit.

1. Vous faites une demande à la Commune via le formulaire adapté avec tous les documents exigés.
2. L'autorité compétente se détermine quant à la dérogation demandée et communique sa décision.
3. En cas de décision positive, l'abattage est possible après la fin du délai de recours.

Attention: la LPNat stipule que tout abattage doit faire l'objet d'une compensation, par une plantation sur la même parcelle ou ailleurs sur le territoire communal. La compensation financière, réservée aux cas exceptionnels, n'est pas possible pour le moment.

## Emigration

# D'ESTAVAYER-LE-LAC À NOVA FRIBURGO

par Alain-Jacques Tornare, Historien

2018 marque le bicentenaire de la convention signée par l'entrepreneur-diplomate Nicolas-Sébastien Gachet et Jean VI, roi du Portugal et du Brésil, fondant la colonie brésilienne de Nova Friburgo. En ce temps-là, l'obscurantisme et la pauvreté règnent en maîtres sur le Pays de Fribourg. Rien d'étonnant que le soleil brésilien en est fait rêver plus d'un(e).

Pendant tout le XIXe siècle, les Dzodzets émigrent. Ils ne sont pas les seuls, mais les Fribourgeois le font avec constance, comme par tradition, laquelle permet de se défaire, à bon compte, du trop-plein d'individus, des bouches inutiles ! Gros producteur d'hommes et faible pourvoyeur d'emplois, le Canton de Fribourg exporte en masse ses rejetons surnuméraires, en parfait accord avec la mentalité de l'époque et avec la bénédiction de l'Église. L'émigration, quelles qu'en soient les conditions, semble la seule manière d'échapper alors aux rigueurs du climat et à celles des autorités politiques et religieuses, à l'étroitesse du territoire et des esprits, à l'ingratitude de la terre et des nantis<sup>1</sup>.



Auguste Reine des Cieux nous venons nous prosterner à vos pieds pour implorer votre assistance pour de malheureux Collons Brésiliens sans soutient. Vierge des Vierges accordez leurs votre protection par vos prières conduisez les heureusement à leur destinations. Le 4 Juillet 1819.

## « La dureté des temps »<sup>2</sup>

En 1816-1817, suite à l'éruption du volcan Tambora en Indonésie -la plus puissante éruption référencée dans l'époque historique-, la planète subit un refroidissement climatique, des «étés glacés» et la Suisse, tout entière, souffre de la famine due à une grave crise économique et à de très mauvaises récoltes. Tous les records de baisse de température ont été battus en 1815 et 1816, à tel point que l'on surnomme 1816 «l'année sans été». Au début de celle-ci, on assiste à une flambée des prix des céréales et du pain. Quant à l'année 1817, elle «a été remarquable par le prix excessif de toutes les denrées, résultat de cinq années très pluvieuses»<sup>3</sup>. Les choses s'améliorent en 1818 et, en avril, on parle déjà de «grains abondants», mais l'occasion est trop belle de se priver de la présence des personnes indésirables. Pour le Canton, c'est un soulagement, au propre comme au figuré !

## Mener en bateau au Brésil

En mars 1819, les préfets suggèrent aux autorités communales d'apporter «quelques secours aux particuliers et familles qui se proposent de partir pour le Brésil et qui n'ont pas les moyens de se fournir le nécessaire». Les Fribourgeois, intéressés à se faire «inscrire pour la colonie du Brésil», sont invités à «se présenter sans manque à la Chancellerie de Fribourg afin que Mr le Consul d'Autriche, de concert avec Mr le Conseiller Schaller, puisse voir ceux qui ont les qualités requises pour être admis». Plus particulièrement visés, «les heimatlos chefs de famille qui sont tolérés comme tels» dans les communes et auxquels il convient de faire comprendre, lors de leur passage en Préfecture, «les avantages immenses, dont ils se privent en rejetant ce moyen de prospérité et de bonheur qui leur est offert»<sup>4</sup>. A Fribourg, quatre «colons brésiliens» reçoivent des secours en date du 29 mai, dont deux au moins sont heimatlos, donc apatrides: François Favre (40 Livres) et la fille Hirzel, «heimatlos bâtarde d'un inconnu» (40 L.). En plus de cette somme, le jeune Renaud dit Léoutre recevra «un bon pantalon, une bonne veste, une redingote, deux chemises, 2 paires de bas, 2 cravates, 1 couverture, 1 matelas, une cuillère, une fourchette et un couteau». Le 28 juin 1819, François Favre, «colon pour le Brésil», reçoit à sa demande 20 L. supplémentaires. 11 personnes ou familles furent secourues de la sorte par le Conseil Municipal de Fribourg<sup>5</sup>. Le 29 mai 1819, le Conseil de la cité des Zaehringen fait publier «au son de la caisse», l'annonce préfectorale selon laquelle «les aspirants à cette colonie peuvent se faire inscrire jusqu'au 6 du mois de juin prochain, mais que chacun devait faire en sorte d'avoir au moins 3 Louis pour le départ»<sup>6</sup>.

Dès lors, le sort en est jeté aussi sûrement que l'ancre du navire qui devait les emporter au loin, et malheur à ceux qui changeaient d'avis en cours de route ! En date du 25 octobre 1819, «le Conseil [de Fribourg] est informé que le nommé Schreiber, heimatlos, est de retour du voyage pour le Brésil, avec sa femme, née Sottaz, et qu'il n'a pas voulu s'embarquer malgré les secours que lui et sa femme ont reçus de la bourse des pauvres à ce sujet. Le Conseil envisageant le nommé Schreiber -à qui le Conseil d'État n'a permis de se marier que sous la condition qu'il parte pour le Brésil- comme un escroqueur, a résolu de le dénoncer comme tel au préfet, en observant que l'accusé est d'autant plus coupable, qu'il se conte par une lettre de Mr Gendre, dont la femme était la cuisinière, qu'il lui avait promis de la prendre sous sa protection et de la favoriser autant que cela dépendait de lui; que malgré cela le mari et la femme avaient préféré revenir». Le Conseil d'Etat refusa, le 10 novembre 1819, de les considérer comme des escrocs et s'ils ont obtenu 395 L. et 8 Batz «pour aller au Brésil», il laisse «le soin au Conseil communal de se récupérer comme mieux il lui conviendra»<sup>7</sup>.

## Le départ de la Cité à la Rose

Relativement peu de Staviacois seront du voyage. Natif d'Estavayer en 1776, mais en liens avec la France, le chevalier Louis de Porcelet représente Leurs Excellences de Fribourg, en sa qualité de commissaire du gouvernement fribourgeois<sup>8</sup>, chargé par celui-ci de «soigner la comptabilité des colons depuis la Suisse jusqu'à bord des navires et pour exercer la police et maintenir l'ordre parmi eux pendant ce trajet»<sup>9</sup>. Médecin de la colonie à ses heures, «le colon le plus cultivé de cette émigration» nous a laissé un récit de voyage qu'il vaudrait la peine de sortir de l'oubli<sup>10</sup>. Porcelet s'établit à Valença comme docteur, rédige une notice historique sur la colonie suisse et rêve de revenir au pays avant de s'éteindre en 1832.

En juillet 1819, plus de 2'000 Suisse(sses), issus de onze cantons, s'aventurent vers le nouveau Monde. En provenance d'une septantaine de communes, huit cent trente Fribourgeois s'expatrient, lesquels libèrent de l'espace pour ceux qui restent. La ville portuaire d'Estavayer sert de point de rassemblement pour pas moins de 1'088 émigrés. Le dimanche 4 juillet, à cinq heures et demie du matin, l'évêque Jenny célèbre, en personne, une cérémonie religieuse pour les «Brésiliens» en l'église Saint-Laurent. Six mille personnes les accompagnent jusqu'au débarcadère où les attendent «L'Estavayer», «Le Grandson»

<sup>1</sup>Cf. Thierry Steiert, préface du Syndic de Fribourg à la réédition de l'ouvrage de Georges Ducotterd et Robert Loup: Terre! Terre! Récit historique de l'émigration suisse au Brésil en 1819, Fribourg, Editions La Sarine 2018.

<sup>2</sup> Archives de la Ville de Fribourg [AVF], 'Protocoles du Conseil communal de la Ville de Fribourg' 1816, fol. 345 et 1817, fol. 23 et 310.

<sup>3</sup> Ibid., 1817, fol. 61.

<sup>4</sup> Ibid., 1819, fol. 35-36.

<sup>5</sup> Ibid., 1819, fol. 66, 76, 85-86.

<sup>6</sup> Ibid., 1819, fol. 65.

<sup>7</sup> Ibid., 1819, fol. 127, 131.

<sup>8</sup> Robert Loup en brosse le portrait dans «Les Pèlerins de l'illusion», in La Liberté, vendredi 20 novembre 1942, p. 7.

<sup>9</sup> Archives de l'Etat de Fribourg [AEF], 'Délibérations du Conseil d'Etat', 1819, p. 204; 'Corr. Ext.', pp. 189-190.

<sup>10</sup> Martin Nicoulin, La Genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil, 1817-1827, Fribourg, Editions universitaires 1973, p. 159 et 345, note 21.



et «L'Yverdon». Et les voilà embarqués, plein d'espoirs pour *Un aller simple pour Nova Friburgo*<sup>11</sup>, via Bâle et Rotterdam, abordant les terres promises après bien des mésaventures, plusieurs mois de galère et 313 décès en mer. Au final, le nombre des trépassés est d'environ 600, dont 283 ressortissants de notre Canton<sup>12</sup>. 437 Fribourgeois placés à bord de L'Urania arrivent à bon port le 30 novembre, après huitante jours de navigation. Les derniers Suisses, dont quelques Fribourgeois, n'accostèrent que le 8 février 1820 à Rio et le 18 à Morro-Queimado. Le 18 février, la Colonie est au complet et les survivants, miséreux et faméliques, sont répartis dans la centaine d'habitations que compte l'endroit. Les 17 et 18 avril 1820, la Colonie fête la naissance de la Nouvelle Fribourg et un gouvernement municipal est mis en place.

## Un eldorado désenchanté

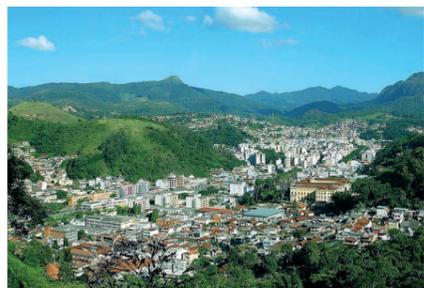
Les débuts de «la Suisse brésilienne» sont pénibles et marqués par de nombreuses maladies et décès, ainsi que par de médiocres récoltes. Une génération plus tard, les colons ne sont déjà plus que 443 ressortissants de cette bourgade, encore d'origine helvétique, soutenus jusqu'en 1876 par une société philanthropique créée à Rio de Janeiro par des négociants suisses.

Contrairement à une idée reçue, le souvenir des «inscrits pour le Brésil» ne s'est pas perdu dans les vicissitudes du temps qui passe. En 1939, deux Staviacois, Georges Ducotterd (1902-1979), futur Conseiller d'Etat, et Robert Loup (1902-1955), né à Bussy, professeur à l'école secondaire de la Broye, publie *Terre, Terre !* Au beau milieu de la Seconde Guerre mondiale, en guise de nouveau feuilleton, La Liberté propose, du 17 novembre au 4 décembre 1942, «l'histoire de la grande aventure de l'émigration fribourgeoise au Brésil (1817-1820)», un récit historique dont l'auteur n'est autre que Robert Loup et qui s'intitule: «Les Pèlerins de l'illusion ou Fribourg au Brésil».

Estavayer-le-lac possède depuis 1981 une place Nova-Friburgo.

## Les Staviacois et les Broyards des environs partis pour Nova Friburgo

Nom	Prénom	Age	Domicile
Aguet	Pierre	36 ans	Estavayer-le-Lac
Aguet	Marie-Anne	30 ans	Estavayer-le-Lac
Gauthier	Joseph	40 ans	Rueyres-les-Prés
Gauthier	Louise	42 ans	Rueyres-les-Prés
Gauthier	Joséphine	13 ans	Rueyres-les-Prés
Gauthier	Marie	11 ans	Rueyres-les-Prés
Gauthier	Louise	8 ans	Rueyres-les-Prés
Porcelet	Pierre-Louis	43 ans	Estavayer-le-Lac
Robert	Pierre	52 ans	Aumont
Robert	Marie-Josette	10 ans	Aumont
Robert	Joseph	9 ans	Aumont
Francey	Joseph	42 ans	Cheyres
Francey	Madeleine	50 ans	Cheyres
Menoud	Jacques	36 ans	Vesin
Menoud	Antoinette	29 ans	Vesin
Menoud	Marie	11 ans	Vesin
Menoud	Claude	8 ans	Vesin
Menoud	Marguerite	6 ans	Vesin
Menoud	Jean-Joseph	3 ans	Vesin
Menoud	Jean	1 ½	Vesin



**On commémorera officiellement la fondation de la Nouvelle Fribourg le 1er août prochain, en présence d'une délégation brésilienne, emmenée par Renato Bravo, préfet municipal.**

Pour le programme complet des festivités [www.fr.ch/novafriburgo2018](http://www.fr.ch/novafriburgo2018), ou: [www.novafriburgo.ch/fr](http://www.novafriburgo.ch/fr)

A voir également *Nova vida Brasil - Portugal*, l'exposition mise sur pied par le Musée gruérien à Bulle, à découvrir jusqu'au 15 avril 2018.

Nous remercions les Archives de la Ville de Fribourg et le Musée d'art et d'histoire de Fribourg [MAHF] pour leur précieuse collaboration.



<sup>11</sup> Titre de l'ouvrage d'Henrique Bon traduit par Robert Schuwey, publié en 2017 aux éditions Faim de siècle.

<sup>12</sup> Robert Loup, «Les Pèlerins de l'illusion ou Fribourg au Brésil (1817-1820)», in *La Liberté* du samedi 28 novembre 1942, p. 10.

<sup>13</sup> L'expression est de Robert Loup, *Ibid.*, in *La Liberté* du mercredi 2 décembre 1942, p. 6.

<sup>14</sup> Source du présent tableau: Martin Nicoulin, *La Genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil 1817-1827*. Fribourg, Editions universitaires 1973, pp. 244-261. Sur les familles fribourgeoises ayant émigré à Nova Friburgo, voir aussi le Site Généalogique et Héraldique du canton de Fribourg : <http://www.diesbach.com/sgchcf/brasil.html>

# BÉNICHON DU PAYS DE FRIBOURG

Réservez déjà les dates des 24, 25 et 26 août 2018 pour la 6ème Bénichon du pays de Fribourg qui se déroulera cette année à Estavayer-le-Lac.

Cet événement se déroule chaque année dans un district différent et propose de nombreuses animations durant 3 jours de fête. Son but est de valoriser une très belle tradition du Canton de Fribourg et de la Broye. La promotion du patrimoine régional par ces traditions est un objectif formidable qui demande la participation et l'engagement de toute une région.

La manifestation débutera le vendredi avec le repas des entreprises autour du traditionnel menu de Bénichon, et durant tout le week-end auront lieu un marché du terroir avec de nombreux artisans, divers concours culinaires, la levée des danses, l'accès aux manèges et bien entendu la dégustation du menu de Bénichon sous la cantine et dans les restaurants de la place.

Sans l'engagement de bénévoles, aucune fête ne peut avoir lieu. C'est pourquoi le comité d'organisation est à la recherche de bénévoles via l'Office du Tourisme. Plus de renseignements : [www.estavayer-payerne.ch](http://www.estavayer-payerne.ch)

## FAN ZONE

Chassot Concept SA, entreprise staviacoise d'événements, proposera la diffusion sur écran géant de tous les matchs de la coupe du monde de football en Russie du 14 juin au 15 juillet 2018 à Estavayer-le-Lac.

Une infrastructure complète et partiellement couverte sera installée sur le parking de la place Nova Friburgo. Plusieurs bars et FoodTrucks à thèmes seront installés en fonction des pays qui joueront. Diverses animations agrémenteront les journées ainsi que les soirées (concours de babyfoot, démonstrations de Freestyle Foot, DJ's, ...). **L'entrée est gratuite !**

Plus de renseignements : [www.chassotconcept.ch](http://www.chassotconcept.ch)

# Manifestations d'avril à juin 2018

**SURREXIT**  
**L'ENIGME DU LAPIN DE PÂQUES**  
**JOURNÉE PORTES OUVERTES**  
**SLACKLINE**  
**RÉGATE**  
**FERME EN VILLE**  
**PEPPILAND**  
**TOURNOI DE L'AMITIÉ**  
**CHAMPIONNAT SUISSE VOILE STAR**  
**RÉGATE DES 100 MILES PENTECÔTE**  
**90È ANNIV. FC MONTBRELLOZ**  
**JOURNÉE PORTES OUVERTES**  
**LUDIMANIA'K**  
**FÊTE-DIEU**  
**RÉGATE TEAM RACE OPTIMIST**  
**ELSA BIKE**  
**FÊTE DES VOISINS**

**31 mars**  
**du 30 mars au 2 avril**  
**7 avril**  
**14 avril**  
**28 avril**  
**28-29 avril**  
**7 au 13 mai**  
**10 mai**  
**11-13 mai**  
**19 mai**  
**19-20-21 mai**  
**26 mai**  
**25-26-27 mai**  
**31 mai**  
**01-02-03 juin**  
**02-03 juin**  
**16 juin**

**CONCOURS HIPPIQUE**  
**FAN ZONE COUPE DU MONDE DE FOOT**

**du 13 au 17 juin**  
**du 14 juin au 15 juillet**



**ESTAVAYER-LE-LAC**  
**24-26.08.2018**  
[www.benichon.org](http://www.benichon.org)



**Vieille Ville**  
**Vieille Ville**  
**Stands de tir de la Broye**  
**Plage communale**  
**Cercle de la voile**  
**Vieille Ville**  
**Place Nova Friburgo**  
**Terrain d'Estavayer-le-Lac**  
**Cercle de la voile**  
**Cercle de la voile**  
**Forel**  
**Cercle de la voile**  
**Vieille Ville**  
**Vieille Ville**  
**Cercle de la voile**  
**Prillaz**  
**Autavaux, Forel, Les**  
**Planches et Montbrelloz**  
**Place du concours hippique**  
**Place Nova Friburgo**

N'oubliez pas d'annoncer vos manifestations !

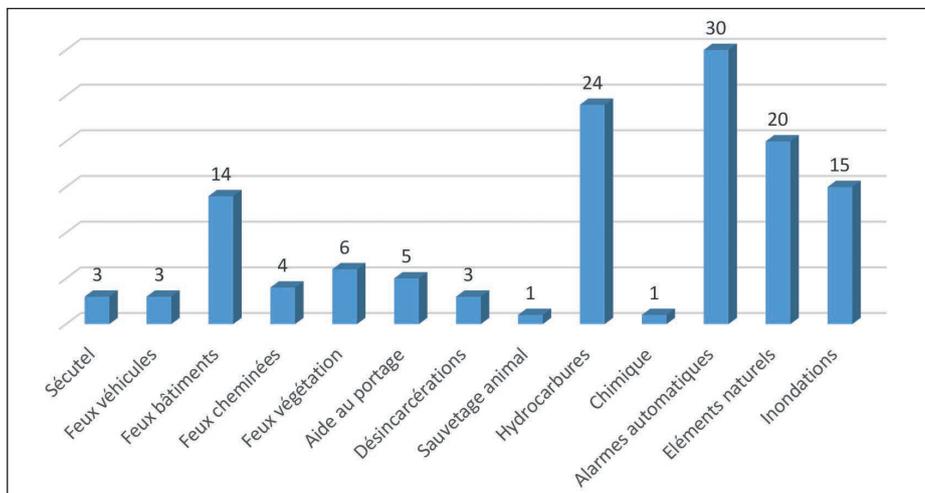


## LE POMPIER DE MILICE Major Patrick Michel

En Suisse, environ 90'000 sapeurs-pompiers sont incorporés dans près de 1'300 corps de sapeurs-pompiers (CSP). Le CR-CSPi est essentiellement fondé sur une équipe de milice sauf pour le commandement qui est professionnel et dont les tâches administratives sont de 80% et 20% pour l'ECAB.

La milice, pur produit suisse, reste le meilleur moyen actuel au niveau économique pour mobiliser hommes et femmes pour les différentes interventions auxquelles il faut répondre 24h/24h et 365/365 jours. L'engagement au service de la population comme celle des pompiers volontaires a toute son importance, surtout en ces temps où l'individualisme a tendance à prendre le dessus.

**En 2017, 129 interventions pour 2'384 heures d'interventions.**



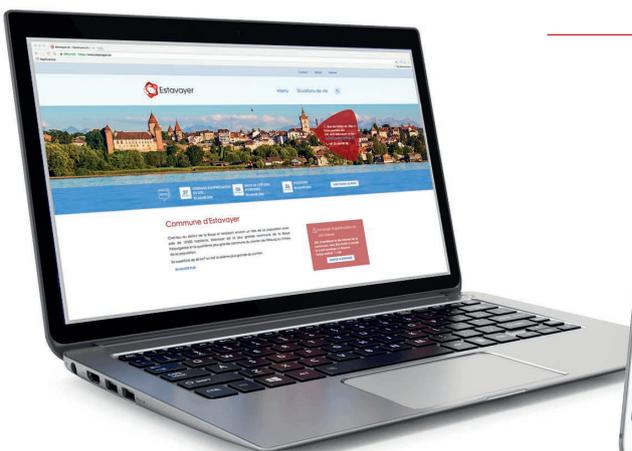
C'est aussi le service de police de 14 manifestations avec 935 heures de travail !  
**Total annuel : 10'514 heures**

### Nominations

- La Sergente-Major M. Criblet à la tête du service de police du CR-CSPi
- Les recrues V. Bifrare, T. Dubey, L. Giacomotti, Y. Koller, J. Perroud, A. Pillonel promu au grade de sapeur
- Les sapeurs K. Buttet, J. Cante, P. Gabbay, J. Jaquenoud, C. Krebs, R. Lodieur promu au grade d'appointé
- Les sapeurs L. Emery et R. Fornerod et appointés A. Kelmendi et R. Lima Da Silva Delfim promu au grade de caporal
- Les caporaux C.-L. Chanez, M. Derivaz et P. Ménétrey promu au grade de sergent
- Le sapeur P. Nahum et les caporaux S. Chassot et M. Etter promu au grade de fourrier.
- Les sergent-major S. Barras et F. Cuhe promu au grade de lieutenant
- Le lieutenant J.-C. Criblet promu au grade de premier-lieutenant



Intervention feu du moulin Bossy Cousset 2016: le plus gros incendie au niveau cantonal des 15 dernières années



### PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET ET FACEBOOK

Le site Internet [www.estavayer.ch](http://www.estavayer.ch) est accessible sur ordinateur et avec une version adaptée pour smartphone.



**Estavayer**

### IMPRESSUM

Textes: Commune d'Estavayer • Réalisation graphique: Anne Meyer Loetscher, Graphiste à Estavayer • Impression: Centre d'impression de la Broye • Diffusion: 5'000 exemplaires en tous ménages, 4 éditions/an